



**PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL
Le 11 décembre 2021, à distance**

L'an deux mille vingt-et-un et le onze décembre à 9 heures 30 minutes, les Membres de la Fédération Française de Baseball et Softball se sont réunis sur convocation du Comité Directeur, par visioconférence.

Après avoir accueilli les participants à cette Assemblée Générale Ordinaire, le Président Fabien CARRETTE-LEGRAND ouvre la séance à 9h30 et rappelle que l'Assemblée Générale est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constat du quorum,
2. Ratification du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mars 2021,
3. Attribution de l'honorariat au Président Didier SEMINET,
4. Remplacement des membres du Comité directeur ayant ouvert vacance,
5. Élection du Président,
6. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.

I. Constat du quorum

La Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE) constate que les Membres présents ne représentent que 81 clubs et 257 voix, qu'en conséquence le quorum n'est pas atteint et que l'Assemblée ne peut donc valablement délibérer.

Le Président CARRETTE-LEGRAND déclare alors que l'Assemblée Générale se réunira sur seconde convocation à une date ultérieure, sur le même ordre du jour et sans condition de quorum.

Après avoir remercié l'ensemble des clubs présents, le Président CARRETTE-LEGRAND lève la séance à 10h30.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Fabien CARRETTE-LEGRAND
Président (par intérim)

Thierry RAPHET
Secrétaire Général